DEPARTEMENT DE COTE D'OR

COMMUNE DE

FAUVERNEY

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage 1/2000e Centre de la commune	6

Arrêté par délibération du Conseil municipal en date du : 29 aout 2016

Approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du : 5 décembre 2017

Conseil - Développement - Habitat - Urbanisme
11 rue Pargeas 10000 TROYES Tél : 03 25 73 39 10 Fax : 03 25 73 37 53
cdhu.10@wanadoo.fr

Limites communales

Limites de zones

Protection des éléments naturels

Espaces boisés Classés (L.113-1)

Vergers à préserver

Parcs et jardins

Alignements boisés (haies,...)

Arbres isolés

Zones à Dominante Humide

Emprise concernée

Emplacements réservés

4 Poste de refoulement réseau assainissement

2 Accès zone AU (430 m²)

3 Réserve pour desserte future (180 m²)

1 Accès zone AU (2420 m²)

Emprise concernée

Eléments bâtis à protéger

murs

bâtiments

PPRI Ouche

Pour plus de précision, se reporter au PPRI en vigueur

zone bleue

zone rouge

Définition sommaire des types de zones

Zones Urbaines

U : zone urbaine à vocation principale d'habitat, les commerces, services, activités peuvent également s'y implanter

Ur : zone spécifique correspondant à l'emprise autoroutière et aux infrastructures de transport

Us:zone spécifique correspondant au centre de formation, où seules les constructions liées à cette activité ou à l'hébergement ou à vocation intercommuanle peuvent s'y développer

Uy: zone urbaine réservé à l'eimplantation des activittés économiques

Zones à Urbaniser

AUa et AUb: secteurs destinés au développement de l'habitat

Zone Agricole

A: zone agricole, réservée aux constructions et installations nécessaires à l'activité agricole

Zones Naturelles

Na : relatif à l'emprise de la station d'épuration
Nc : relatif au domaine de Chassagne (Château et parc)
Ne : relatif à une activité économique isolée
Nh : relatif à l'habitat diffus ou isolé
Nl : relatif à des espaces et équipements de sports et de loisirs